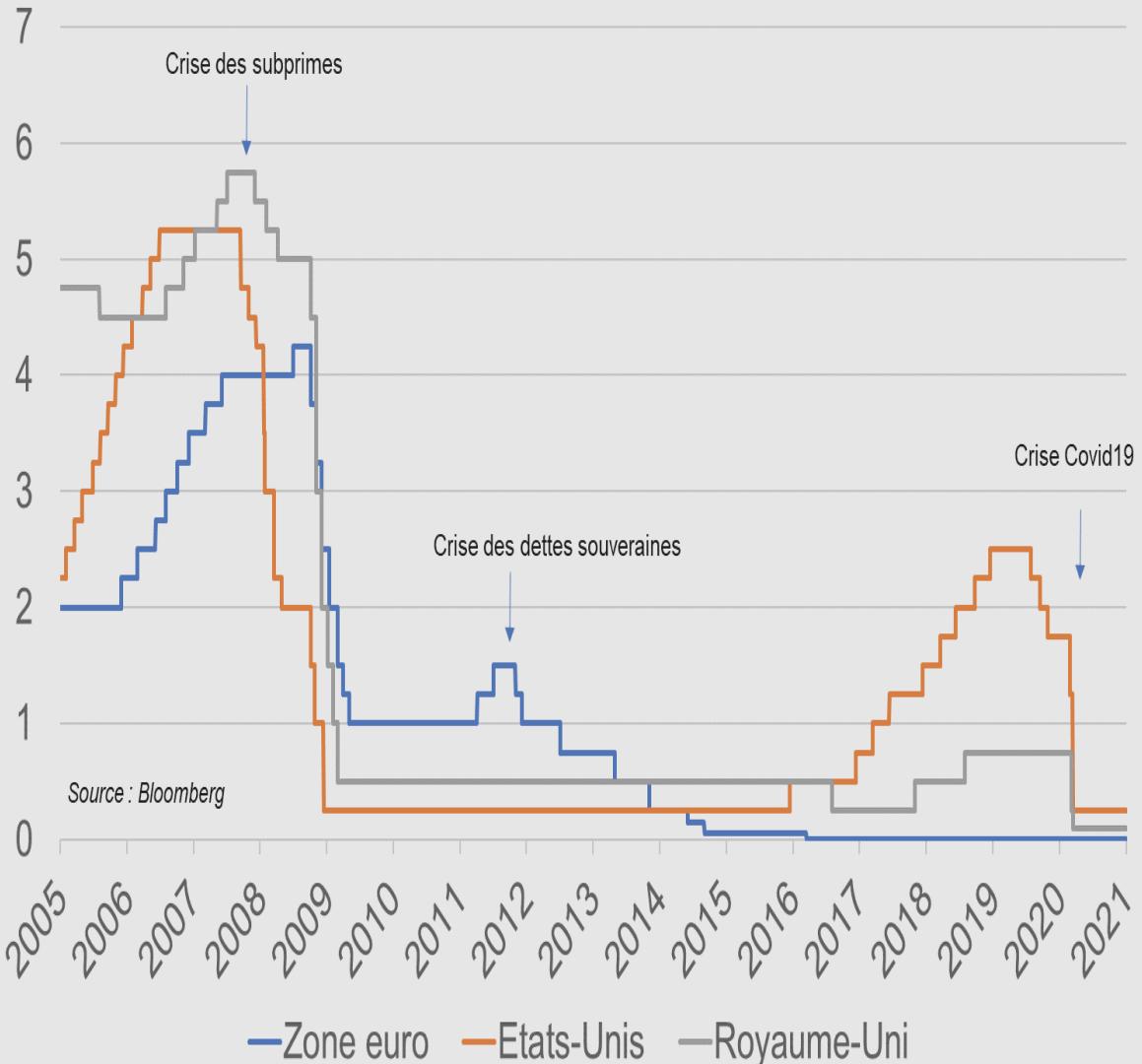


## TP-Implication-Correction-T3-Semaine-5-Politique monétaire-EC2

Evolution des taux directeurs de la Zone euro, des Etats-Unis et du Royaume-Uni entre 2005 et 2021  
(en %)



Source : Caisse des dépôts, 2021.

1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution du taux d'intérêt directeur aux Etats-Unis et dans la zone euro entre 2005 et 2010.

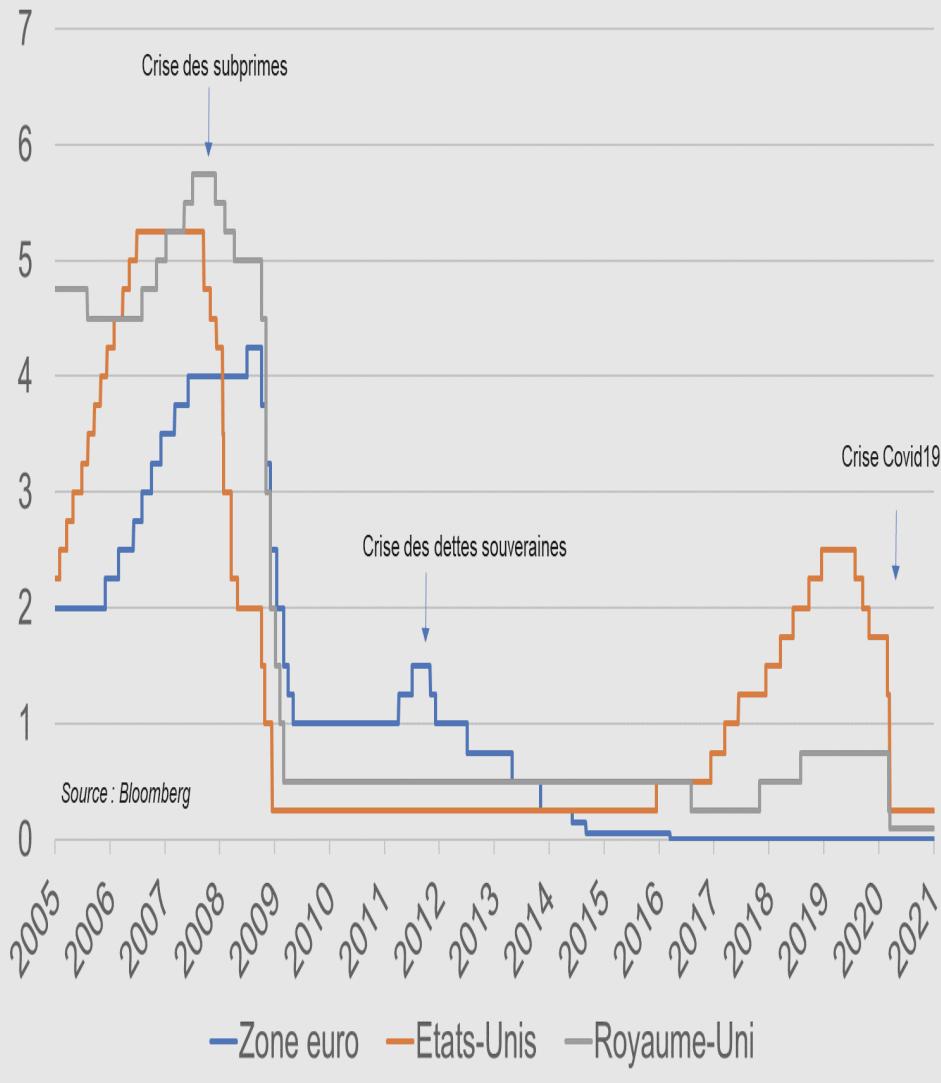
§.1. L'étude proposée par la caisse des dépôts en 2021 a pour objet les taux directeurs dans 2 pays (EU et RU) et dans la zone euro sur une période de long terme (2005 à 2021)

§.2. Cette étude portant sur les taux d'intérêt il s'agit d'observer l'évolution du poids du loyer de l'argent sur les emprunts réalisés par les banques commerciales vis-à-vis de la Banque centrale. C'est donc une proportion exprimée en %

§.3. Si on compare l'attitude de la FED et de la BCE avant et au moment de la crise des subprimes soit de 2005 à 2010 on peut voir des tendances similaires mais décalées dans le temps et avec des amplitudes différentes. En effet en 2005 le taux directeur de la FED est légèrement supérieur à celui de la BCE de 0,3 point environ (2,3 % contre 2%). Ils seront en revanche plus bas en 2010 (0,3 % contre 1 %) A moment de la crise des subprimes on observe que les taux directeurs aux EU ont augmenté très rapidement (+ 3 points en 1 an en 2005/2006) et ils vont rester proche de 5,2 %. La montée des taux dans la zone euro sera décalée et ils ne dépasseront pas 4,2%. L'ampleur des mouvements du taux directeur est donc plus significative aux EU signe d'une réaction peut-être plus radicale (volonté d'un signal prix fort) ou de l'ampleur différente de la crise des subprimes selon les pays. Dans tous les cas les banques centrales ont manifestement voulu réagir à une conjoncture dégradée (crise)

§.4. On peut ainsi montrer comment la politique monétaire peut agir sur la conjoncture économique.

Evolution des taux directeurs de la Zone euro, des Etats-Unis et du Royaume-Uni entre 2005 et 2021 (en %)



Source : Caisse des dépôts, 2021.

2. vous montrerez comment la politique monétaire peut agir sur la conjoncture économique.

**§.1.** On parle de politique monétaire pour rendre compte de la façon dont une banque centrale tente de réguler l'évolution des prix et donc les phénomènes inflationnistes (hausse des prix non maîtrisée menaçant le pouvoir d'achat interne et externe de la monnaie) ou déflationnistes (effondrement des prix minant la rentabilité des producteurs). Ce faisant elle rend le prix de l'argent plus élevé pour les banques commerciales en période inflationniste et moins élevé lorsque les tensions inflationnistes sont faibles. Cette action peut alors avoir un impact sur l'activité économique à court terme soit la conjoncture.

**§.2.** En effet, les banques commerciales financent les agents résidents pour leurs investissement (Logement neufs, FBCF...) ou leur consommation à crédit (ménages). Consommation finale et FBCE sont les principaux agrégats de la demande globale. Ainsi une politique monétaire se traduira en période inflationniste par une hausse du taux directeur auquel les banques commerciales se refinancent auprès de la Banque Centrale. Ce taux plus élevé sera répercuté sur les ménages et les entreprises dont la demande de crédits sera freinée. La demande intérieure (CF + FBCF) sera freiné et les tensions sur l'offre globale (PIB) va retomber. Cela peut conduire à un impact sur le PIB en valeur mais aussi sur le PIB en volume. Au moment de la crise des subprimes la hausse des actifs (immobiliers notamment) a nécessité un ajustement brutal (trop ?) à la hausse des taux (+ 3 points aux EU et plus du doublement pour la zone euro de 2% à 4,2 %). La récession qui a suivi a conduit à un assouplissement de la politique monétaire dite politique accommodante avec des taux proches de 0 pour les EU. Une politique accommodante aura les effets inverses donc pouvant stimuler la demande intérieure et donc le PIB qui est l'indicateur de la conjoncture.

**§.3.** Si la politique monétaire a donc des effets sur la conjoncture elle peut être coordonnée avec la politique conjoncturelle d'une autre institution : l'A.P.U. mais lorsque ces deux institutions sont indépendantes se pose la question du défaut de coordination.